

# Numérique : le projet de loi Lemaire face à la bronca d'opérateurs et éditeurs

Orienté sur la protection et la réutilisation de données, le [projet de loi numérique](#) d'**Axelle Lemaire** fait grincer des dents avant même l'ouverture d'une consultation publique, le 21 septembre prochain. Le texte de la secrétaire d'État au Numérique fait de la connexion à Internet « *un bien de première nécessité* », comme l'accès à l'électricité, le gaz ou l'eau. Et prévoit de maintenir la connexion des personnes en difficulté financière. Une disposition jugée « *démagogique* » par Yves Le Moüel, le directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), interrogé par [L'Express](#).

## « Internet n'est pas indispensable au bien-être minimal »

Le projet de loi, dont [NextInpact](#) a publié une pré-version, prévoit qu'en cas « *de non-paiement des factures, la fourniture d'énergie et d'eau, un service téléphonique restreint et un service d'accès Internet restreint sont maintenus jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande d'aide* ». Or, pour Yves Le Moüel, « *nous ne sommes pas dans le même cas de figure que le gaz ou l'eau. Internet n'est pas indispensable au bien-être minimal et le service de téléphonie est déjà maintenu pour les foyers en difficulté afin de passer des appels d'urgence* ». Le dirigeant observe qu'il est déjà possible de se connecter gratuitement dans des espaces publics depuis des hotspots WiFi (13 millions en France). Il ajoute que des forfaits mobiles à bas prix (2 euros par mois) intègrent Internet. Pour lui, le coût financier pour l'utilisateur, n'est donc pas lié à l'accès mais à l'acquisition des terminaux : ordinateurs, smartphones ou tablettes.

La FFTélécoms regroupe une dizaine d'opérateurs (mais pas Free/Iliad), dont Orange, Bouygues Télécom et Numericable-SFR. Ce dernier a indiqué à L'Express proposer un tarif social de 4 euros par mois pour l'Internet fixe, la réception d'appels et la TNT, et « *ne pas être exactement sur la même ligne* » que celle de la Fédération... Les divisions se ressentent également dans l'économie du savoir.

## La rémunération des auteurs ou les intérêts des GAFA

Le monde de l'édition, déjà inquiet des exceptions au droit d'auteur contenues dans le projet européen de directive visant à réformer un texte de 2001, cible également le projet de loi Lemaire. Le **Syndicat national de l'édition** (SNE), qui fait [campagne pour le droit d'auteur](#), s'inquiète des dispositions relatives au domaine public informationnel (qui n'est plus encadré par le droit à la propriété intellectuelle), à l'**open access** et l'extraction de données (data mining) de publications. Il redoute des exceptions qui ne donneront plus lieu à rémunération des auteurs, mais profiteront aux GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et consorts. Le projet d'Axelle Lemaire est pourtant salué par 75 personnalités des communautés scientifique, numérique et culturelle dans [une tribune](#) publiée le 10 septembre, et promue par le Conseil national du numérique. À leurs yeux, « *une véritable valorisation du patrimoine culturel passe par son usage ouvert au plus grand nombre* ».

**Lire aussi :**

[Axelle Lemaire tente de sauver sa loi numérique \(MAJ\)](#)

[Lois numériques : Axelle Lemaire dans l'ombre d'Emmanuel Macron](#)